

L'inscription à Pôle Emploi

Note liminaire :

Ce guide a été réalisé par Antoine David, jeune diplômé de l'École des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA), lui-même intermittent, pour aider ses compatriotes dans la difficile entrée dans la vie professionnelle et pour mieux comprendre le régime de l'intermittence et son fonctionnement.

Les cases ont été publiées sur les réseaux sociaux au fil de l'eau. Cette compilation a reçu le soutien du Pôle Image Magelis pour sa réalisation et sa diffusion.

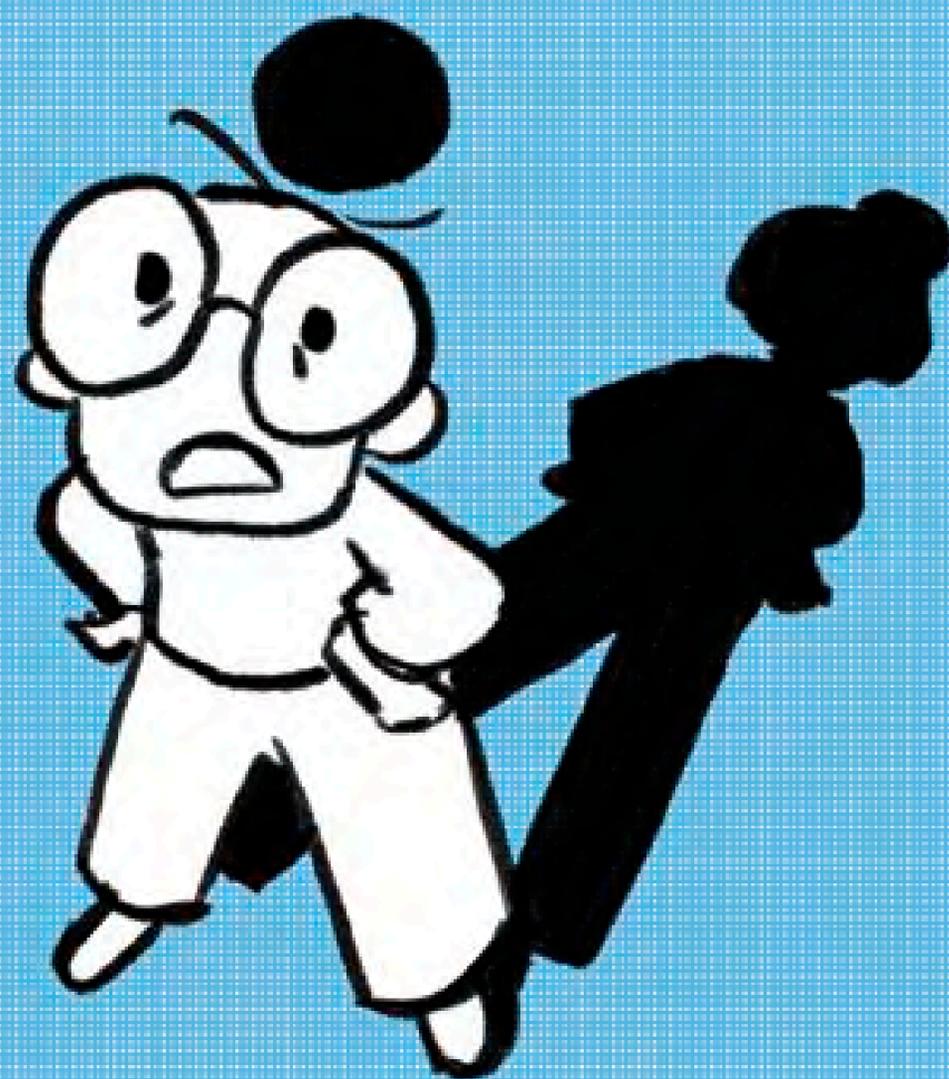
Ce guide n'a pas été relu par Pôle Emploi. Les informations qui sont données sont valables au moment de sa publication. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur.

En premier lieu, tu dois te dire...

Mais si je ne les ai pas, dois-je m'inscrire ?

OK, 507 heures ?

Pôle Emploi va-t-il me manger ?

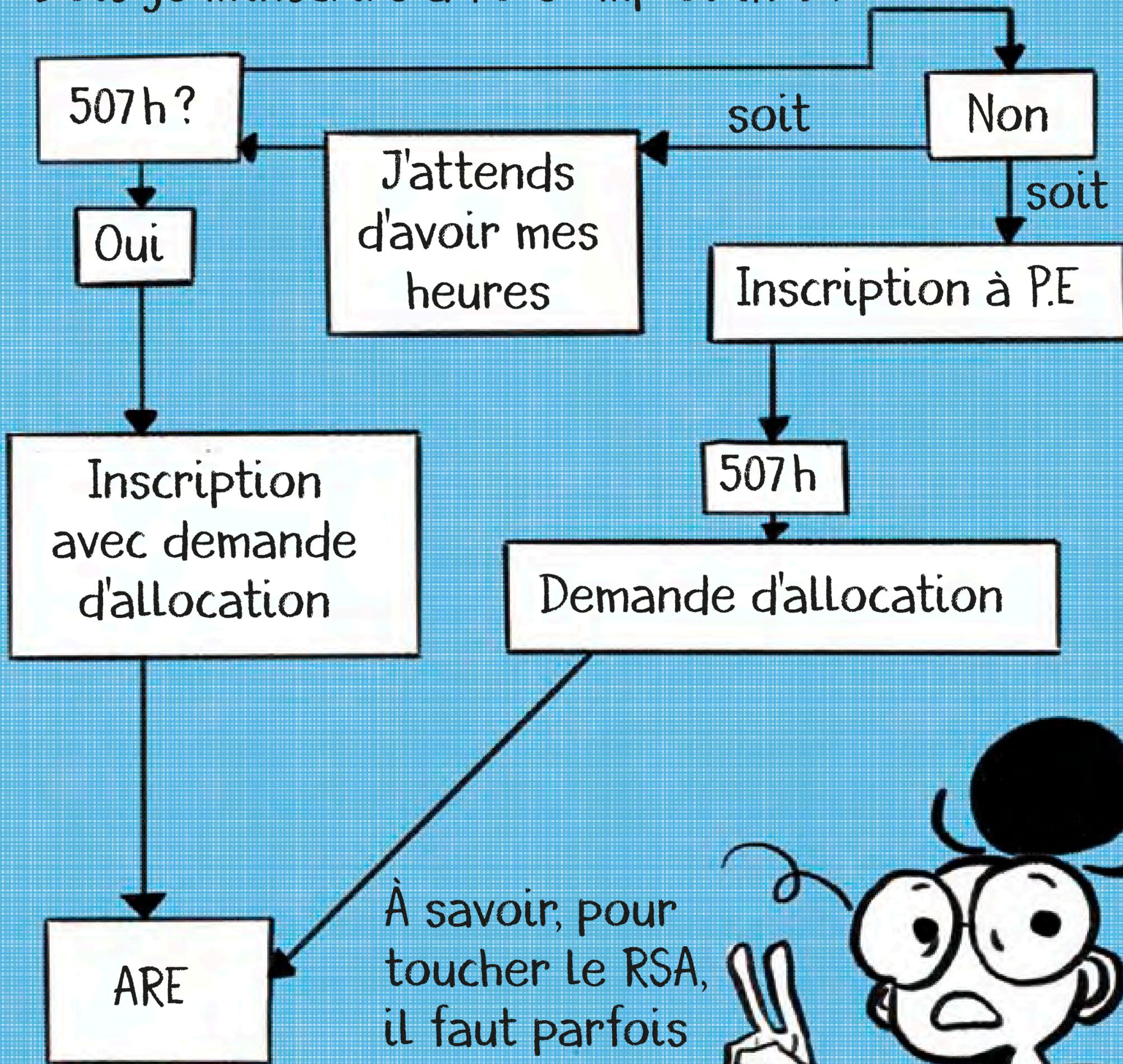


De toute manière,
vous n'y couperez pas.

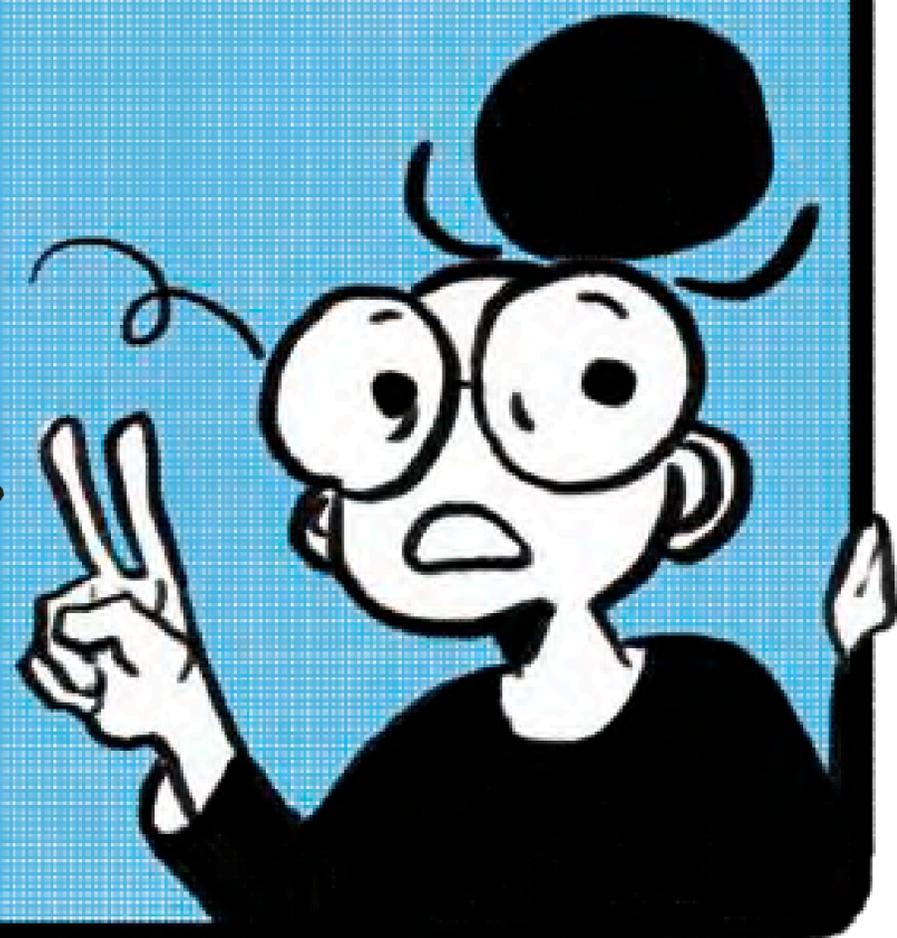


e Voici un petit tableau
pour y voir plus clair.

Dois-je m'inscrire à Pôle Emploi (P.E)?



À savoir, pour toucher le RSA, il faut parfois être inscrit.e à P.E.



Alors comment
faire?

Soit vous allez à
votre P.E de secteur
(appelez le 3949).

Ou vous allez sur le
site de Pôle Emploi,
c'est tout simple.



L'inscription se fait en 3 étapes:

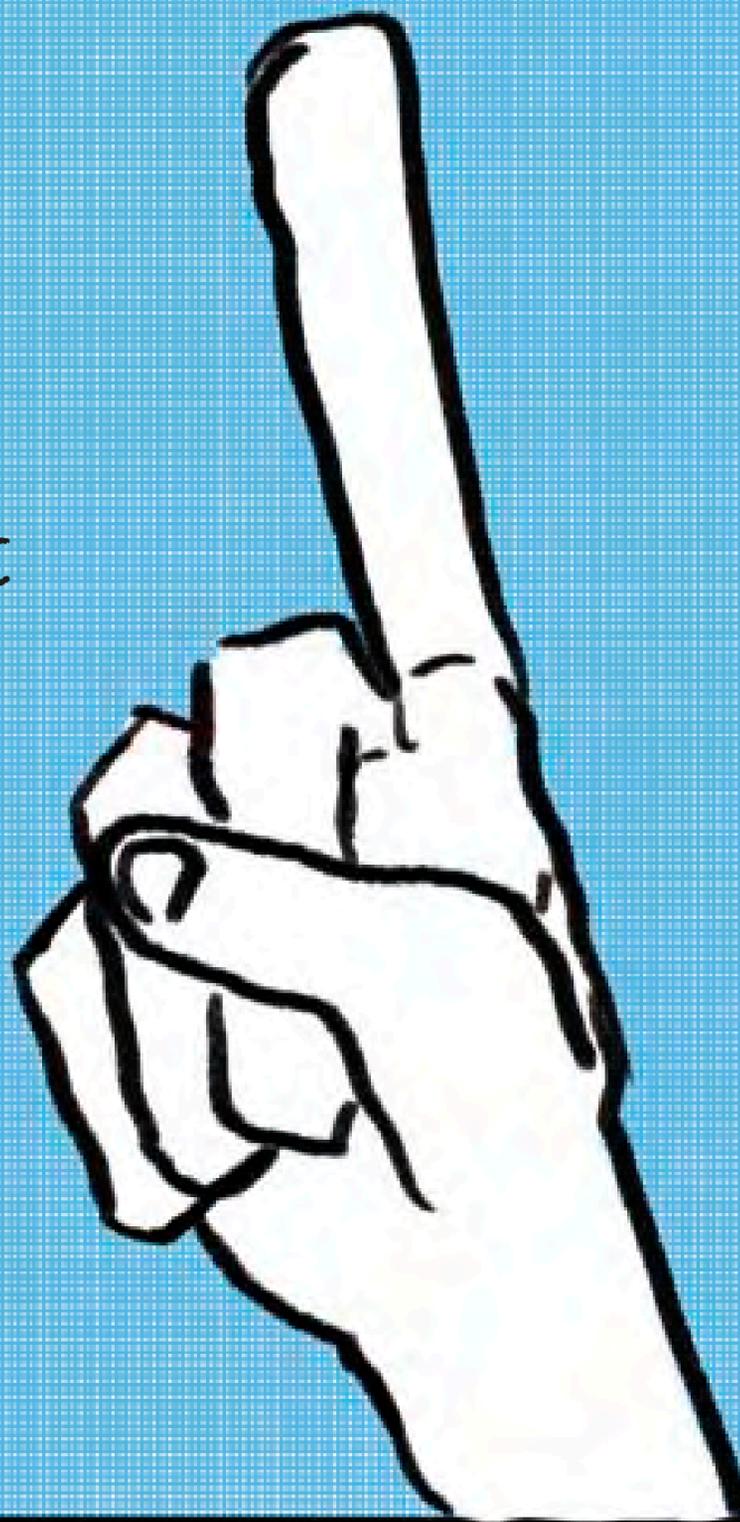
1. Les informations administratives
2. La demande d'allocations
3. Votre projet professionnel

Ajoutons à cela quelques fioritures.



1. Vos informations personnelles.

- votre motif d'inscription
- vos codes d'accès
- votre genre civil
- nom, prénom
- date et lieu de naissance
- adresse
- téléphone
- mail
- numéro de sécurité sociale
- régime de protection (on est au général)
- IBAN et BIC



2. Votre demande d'allocation

Il faudra informer si vous êtes ou étiez bénéficiaires du RSA et/ou de régime ou de pensions particulières.

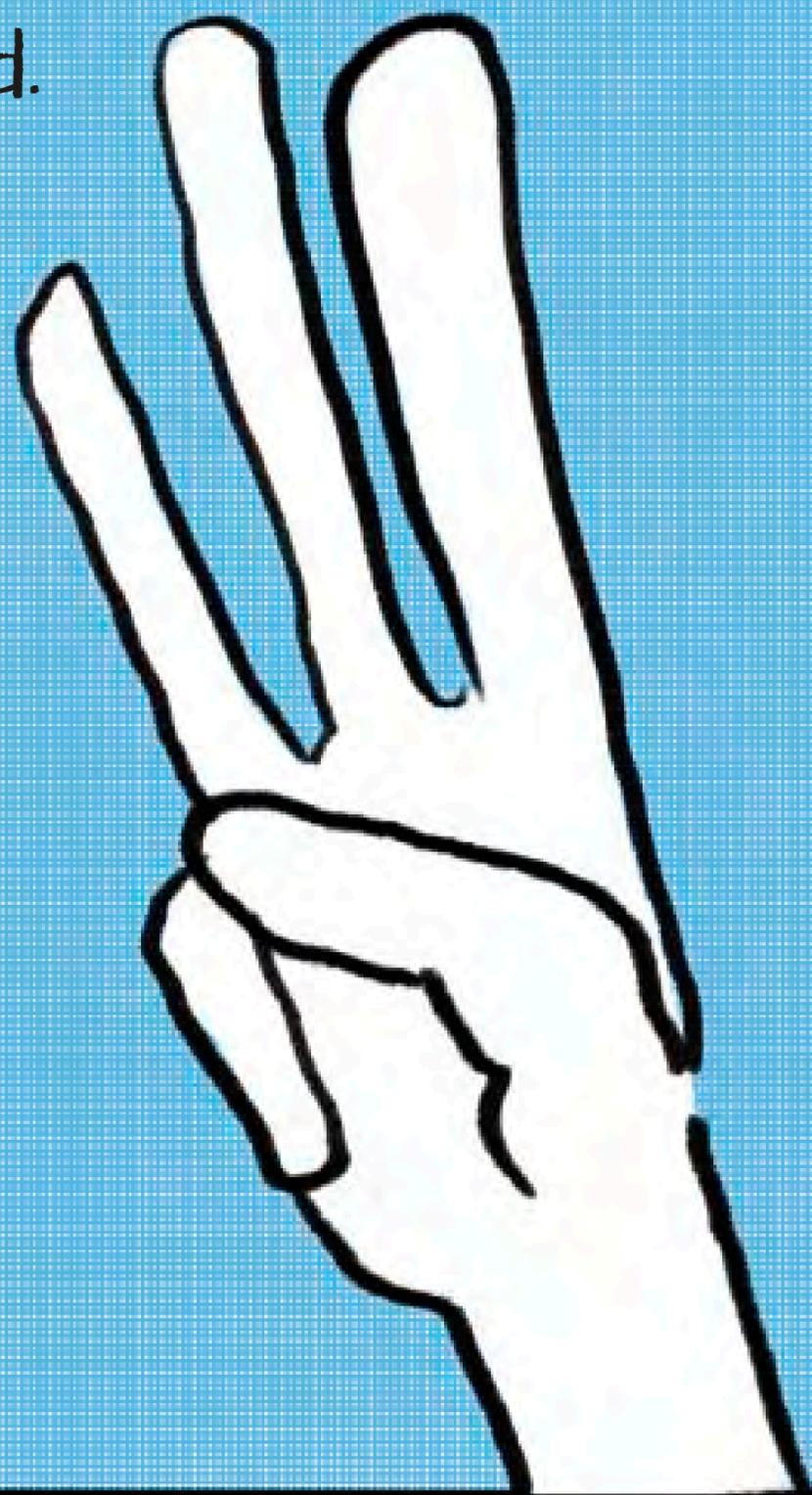
Si vous avez déjà travaillé, il suffira d'indiquer vos précédents boulots ainsi que vos éventuelles formations professionnelles (Attention des justificatifs seront à fournir: AEM et attestations).



3. Votre Projet Pro:

Vous allez cibler le métier que vous voulez faire, faire une espèce de CV. C'est quelque chose que vous pourrez compléter plus tard.

Un conseil:
Bourrez d'infos pour qu'on ne vous embête pas, et que vous et le conseiller Pôle Emploi ne perdiez pas de temps.



La dernière étape est de déterminer un RDV avec votre futur·e conseiller·e P.E, vous êtes obligé·e·s de passer par là.

Aloooooors, quel jour et quelle heure ?



Mon petit conseil est que sur le tableau de bord de P.E, vous pourrez compléter et améliorer votre projet pro, blindez le de votre CV, réalisations; vous perdrez moins de temps avec votre conseiller·e.

Petit aparté: votre conseiller·e va parcourir votre projet pro et les métiers auxquels vous souhaitez postuler. N'hésitez pas à venir avec les noms de studios auxquels vous postulez (quitte à avoir des mails avec vous).

Le plus important, c'est de montrer que vous savez vers où vous allez afin d'établir une confiance entre ellui et vous.

Puis, une fois votre demande d'allocation validée, vous changerez de conseiller·e.



Et félicitation! Vous êtes dans le système!
La prochaine grosse étape pour vous est
de comprendre les arcanes de l'actualisation.

